

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEYRAS**SEANCE DU 19 FEVRIER 2020 – 20 H**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la démission en tant que conseiller municipal de M. BRUCHET Stéphane au 14 janvier 2020.

CA Commune et CG Trésorier 2019

Suite à la présentation des résultats budgétaire et comptable de l'année 2019, le Conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à Mme le Maire pour le Compte de Gestion 2019, conforme au Compte de Gestion de la perceptrice de Thueyts.

Gestion de la perceptrice de Thueyts.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
	477 410.94	171 184.90	
646 115.00	958 558.69	601 235.98	250 736.90
646 115.00	1 435 969.63	772 420.88	250 736.90
	789 854.63		-521 683.98
Besoin de financement		521 683.98	
Excédent de financement			
Restes à réaliser		475 827.00	375 331.00
Besoin de financement RàR		100 496.00	
Excédent de financement RàR			
Besoin total de financement		622 179.98	
Excédent total de financement			
	la somme de	622 179.98	Au compte 1068
		167 674.65	Au compte 002

Heures supplémentaires et complémentaires des employés du service administratif

La démission de l'ancien maire en exercice ayant entraîné de nouvelles élections et l'absence pour maladie de la secrétaire de mairie depuis le mois d'août, exerçant des fonctions à temps plein et n'ayant été remplacée qu'à mi-temps quelques temps après son absence, le personnel administratif est amené à effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires. Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal émet un avis favorable au règlement des heures complémentaires et/ou supplémentaires.

Remplacement poste administratif à temps partiel (50%)

Vu les CV réceptionnés en mairie, avis favorable du Conseil municipal pour le remplacement du poste d'attaché à temps partiel par un poste de secrétaire de mairie à temps partiel - 50 % à compter du 01/04/2020

Suppression d'un emploi permanent – Attaché à temps partiel – (50%) au 30/06/2020

Le départ en retraite de l'agent occupant le poste étant prévu le 30/06/2020, le Conseil municipal décide de supprimer l'emploi d'Attaché Territorial de la collectivité actuellement fixé à 17.50 heures à compter du 01 juillet 2020.

Recours service de remplacement CDG07 – personnel administratif

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer une convention avec le service de remplacement des personnels administratifs auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDG07) lors de congé de maladie ; congé de maternité, parental, de présence parentale ; autorisation de travail à temps partiel ; pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la présente loi ou pour un besoin occasionnel ou saisonnier (remplacement de congés annuels, surcroît de travail).

Renouvellement convention PEC ZRR

Accord du Conseil municipal concernant la reconduction d'un emploi aidé aux services techniques, dans le cadre du dispositif PEC ZRR Parcours Emploi Compétences, à compter du 01 mai 2020.

La personne employée sur ce poste donnant toute satisfaction, Mme le Maire est autorisée à signer la convention de renouvellement avec les services de Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour 12 mois, étant précisé que ce contrat ne pourra être renouvelé et sous réserve de l'accord de Pôle Emploi. De porter la durée hebdomadaire à 35 H/hebdomadaire, vu les compétences de la personne employée et les besoins de la collectivité bien que la prise en charge par les services de l'État étant de 26H/hebdomadaire.

Subvention séisme 11/2019 Le Teil

Suite au séisme survenu en novembre 2019, le Conseil municipal donne un avis favorable à la proposition de Mme le Maire d'accorder une subvention de solidarité en faveur de la commune de Le Teil d'1€/habitant, arrondie à 1000 €.

Bar-restaurant L'Alambic – Autorisation Maire d'ester en justice

Autorisation est donnée à Mme le maire à ester en justice, suite à la désignation de Maître CHAMPAUZAC, avocat à Montélimar (26), pour représenter la commune dans cette affaire, en cas de nécessité.

Sécurisation traverse Pont de Veyrières – Demande de subvention PASS Territoires Département 07

Mme le Maire indique la nécessité de sécuriser la traverse du hameau de Pont de Veyrières, dangereuse, ne comprenant pas de dispositif permettant la réduction de la vitesse ni de distance de visibilité sur la RD 536. Un programme d'aménagement comprenant un passage piéton surélevé et éclairé, un cheminement piéton avec accotement et busage du fossé, la réalisation de trottoirs conformes aux normes de sécurité a été étudié en collaboration avec le SDEA 07, pour un montant estimé à 80 000 €/hors taxes.

Accord du Conseil municipal pour ce projet

Une aide financière de 20 à 50 % pouvant être accordée par le Département de l'Ardèche dans le cadre du PASS TERRITOIRES, le CM autorise Mme le Maire à demander une aide à hauteur de 50 %

Bureau de vote 15 et 22 mars – Permanences

La composition du bureau de vote et des permanences pour les élections municipales des 15 et 22 mars prochain est établie.
